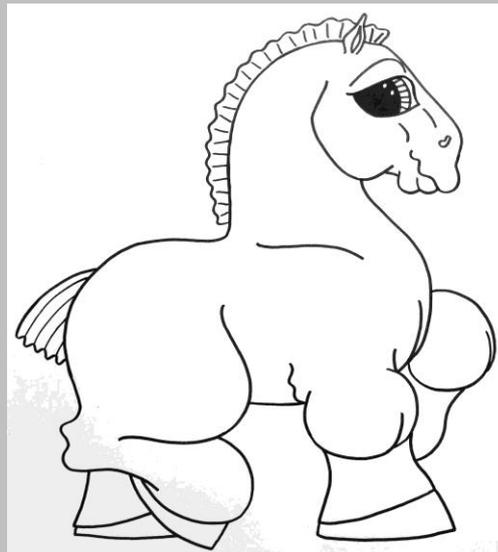


TARIFS SAISON 2023 - 2024

Droit d'entrée		50,00 €
Licence FFE - de 18ans		25,00 €
Licence FFE + de 18 ans		36,00 €
Cotisation annuelle		70,00 €
Forfait annuel	44 séances	1 155,00 €
Forfait annuel D/O	44 séances	1 310,00 €
Forfait annuel D/O 1h30	44 séances	1 780,00 €
Forfait annuel supplémentaire*	44 séances	1 050,00 €
Forfait EQUIFEEL	36 séances	855,00 €
Carte 10 h avec forfait		245,00 €
Carte 10 h sans forfait		415,00 €

CLUB HIPPIQUE DES ETANGS DE MEUDON



CHEVAL CLUB

Forfait annuel : du 04/09/2023 au 07/07/2024

* 2ème forfait , pour un même cavalier disposant déjà d'un premier forfait.

Demi-tarif, pour la 3ème personne de la même famille

Les possibilités de récupération restent exceptionnelles et sont limitées : cf CGV

Paiement :

- pour une première inscription : droit d'entrée, cotisation annuelle, licence et forfait annuel
- pour une réinscription : cotisation annuelle, licence et forfait annuel

HORAIRES DES COURS 2023-2024

Cours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Préparation Galop 1			19h00		20H30	12H00	
Préparation Galop 2		21h30	14h00	20H30		18h00	
Préparation Galop 3	20h30	19h30 21h30	14h00 17h00	18h30	18H30	10h00 18h00	10h00
Préparation Galop 4	18h30 20h30	19h30	18h00 21h00	18h30 21h30	17H30	10h00 15h00	09h00 10h00
Préparation Galop 5	18h30	12h30 18h30***	16h00 18h00 21h00	21h30	14h00 DR	09h00 13h00*** 15h00	9h00
Préparation Galop 6	19h30	12h30 18h30 ***	12h00 DR 16h00 20h00 DR	19h30	14h00 DR 17h30	11H00 13h00*** 17h00	12h00
Préparation Galop 7	19h30		20h00 DR	19h30		11h00	
Titulaires Galop 7	19h30		20h00	19h30		11h00	
Promenade						NC	NC
Compét D/O **		CCE	HT	D/O*	20h30 D/O*		
Compét DR					19h30 DR		
Prépa compét D/O ***		18h30 G5/6				G5/6	
EQUIFEEL						16h00	
Equitation d'exterieur						14h00	

DR : dressage / Obst : Obstacle / HT: Hunter (*)= cours de 1h30

** D/O: cours competition dressage et obstacle en alternance + forfait concours

*** prepa D/O: cours competition dressage et obstacle en alternance sans forfait concours

NB : les nouveaux adhérents sont priés de fournir un justificatif de leurs galops.

Cotisation :

La cotisation au club est obligatoire. Elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club.

Forfaits :

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Les possibilités de récupération restent exceptionnelles et sont limitées : cf CGV.

Carte de 10 séances :

Les cartes de 10 séances, en complément d'un forfait ou non, ne peuvent être utilisées que pour des heures isolées.

Assurances individuelles :

Pour pratiquer l'équitation, la **licence fédérale est obligatoire**.

Elle donne la possibilité :

- de participer à une dynamique sportive
- de passer les examens fédéraux
- d'être assuré dans tous les centres affiliés de France (couverture de base).

Le cavalier a la possibilité de souscrire des garanties complémentaires (lois du 16/07/84 et du 13/07/92).

Lors de son inscription, le cavalier doit fournir un certificat médical portant la mention « apte à la pratique de l'équitation en compétition ».

Tenue du cavalier :

La tenue du cavalier doit être correcte.

Le port de la bombe 3 points et de bottes d'équitation ou boots avec mini-chaps est obligatoire. Chaque cavalier doit posséder son matériel de pansage, ainsi que des guêtres pour l'obstacle.

Cours :

Le cavalier doit prévoir minimum 30 minutes avant et 15 minutes après le cours, pour préparer et assurer les soins de sa monture.

Annulation :

En complément du prix des forfaits annuels, vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation. Pour bénéficier de cette annulation, la Licence Fédérale est obligatoire. Un exemplaire de ce document vous est remis à l'inscription. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelques raisons que ce soient n'est possible. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.

Matériel et installations :

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et des installations, et de laisser le harnachement mis à leur disposition propre et en l'état.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est réputé être connu. Celui-ci est à disposition à l'accueil sur simple demande.

Principales consignes de sécurité :

- Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du club
- Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo, etc.) n'encombre les allées empruntées par les chevaux
- Les chiens doivent être tenus en laisse
- Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures.
- Un local consigne est aménagé dans les vestiaires pour la durée de la reprise uniquement
- Dans le parking, veiller à laisser le passage libre pour d'éventuels secours. Ne pas se garer dans le passage au bout du manège.

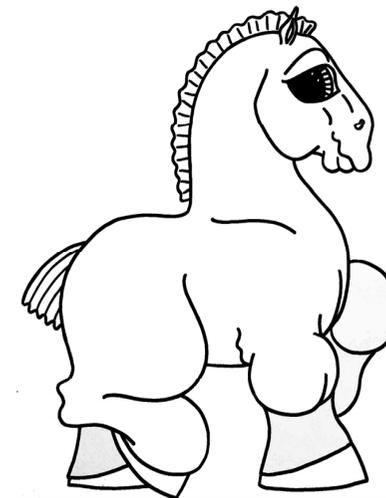
Se référer au règlement intérieur en vigueur.

Panneaux d'affichage :

Ils se trouvent dans la salle du club et sur le parking. Ils donnent des informations générales sur le club, sur les examens, les animations, les concours...

Penser à les consulter régulièrement

CHEVAL CLUB



CLUB HIPPIQUE DES ETANGS MEUDON

13, rue Henri ETLIN
92360 MEUDON-LA FORET

Tél : 01 46 30 35 02

Fax : 01 46 32 44 03

www.clubhippique-meudon.fr
Email : accueil@equitation-meudon.fr

SAISON 2023/2024

Horaires d'ouverture de l'accueil :

mardi de 15h à 19h30

mercredi de 12h à 20h

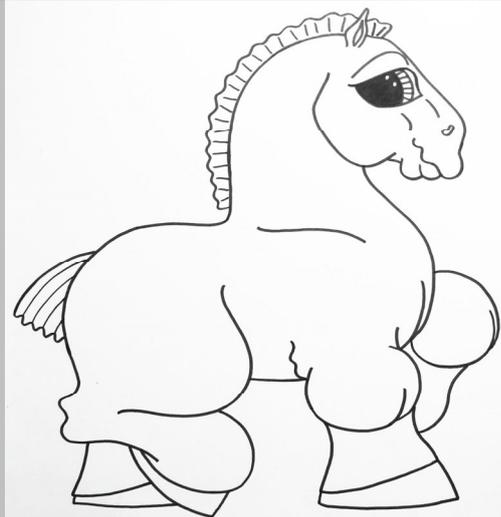
jeudi de 10h à 12h et 15h à 19h

vendredi de 10h à 13h et 17h à 19h

samedi de 10h à 17h30

TARIFS SAISON 2023 - 2024

Droit d'entrée		50,00 €
Licence FFE		25,00 €
Cotisation annuelle		70,00 €
carte Baby Indiens 10 séances		200,00 €
forfait annuel Shetland -	40 séances	820,00 €
Forfait annuel Shetland supplémentaire*	40 séances	735,00 €
Forfait Shets "D/O"	40 séances	950,00 €
Forfait annuel DP -	40 séances	950,00 €
Forfait annuel DP supplémentaire*	40 séances	870,00 €
Forfait DP "D/O"	40 séances	1 075,00 €
Carte DP 10 séances avec forfait		215,00 €



CLUB HIPPIQUE DES ETANGS DE MEUDON

PONEY CLUB

Forfait annuel : du 02/09/2023 au 05/07/2024

* 2ème forfait , pour un même cavalier disposant déjà d'un premier forfait.

- Demi-tarif, pour la 3ème personne de la même famille

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires (**sauf premier et dernier WE des vacances**)

Les possibilités de récupération restent exceptionnelles et sont limitées : cf CGV

Paiement :

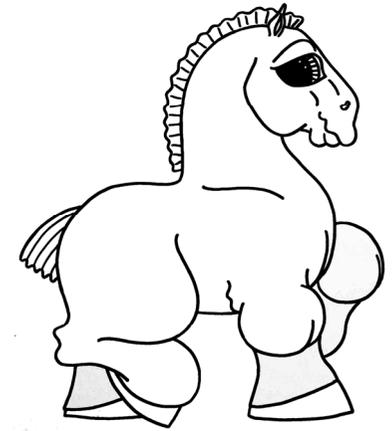
- pour une première inscription : droit d'entrée, cotisation annuelle, licence et forfait annuel
- pour une réinscription : cotisation annuelle, licence et forfait annuel

HORAIRES DES COURS DU PONEY CLUB 2023-2024

Definition des niveaux à consulter sur notre site: www.clubhippique-meudon.fr

Cours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Baby Poneys			13h00			09h00	
Papouzes		17h30				14h00	09h00
Iroquois			17h00			13h00	12h00
Apaches		17H30	15h00			11h00	09h00
Sioux	17h30		14h00			15h00	
Cheyennes			18h00			10h00	13h00
DP 1			16h00			11h00 15h00	
DP2		17h30	14h00 18h00			13h00 15h00 17h00	13h00
DP3		18h30	14h00 17h00	17h30	19h30	10h00 16h00	10h00 13h00
DP4			17h00		19h30	16h00	10h00
DP DRESSAGE	18h30						
Shets D/O			16h00		17h30		
EQUIFEEL						16H00	
prépa DP D/O			15h00				
DP D/O		19h30 CCE	19h00 HUNT	18H30 CSO	18H30 CSO		
DECOUVERTE							
Equitation d'exterieur						NC	NC

NB : les nouveaux adhérents sont priés de fournir un justificatif de leurs galops.



CLUB HIPPIQUE DES ETANGS MEUDON

13, rue Henri ETLIN
92360 MEUDON-LA FORET

Tél : 01 46 30 35 02

Fax : 01 46 32 44 03

www.clubhippique-meudon.fr
Email : accueil@equitation-meudon.fr

SAISON 2023/2024

Horaires d'ouverture de l'accueil :
mardi de 15h à 19h30
mercredi de 12h à 20h
jeudi de 10h à 12h et 15h à 19h
vendredi de 10h à 13h et 17h à 19h
samedi de 10h à 17h30

Cotisation :

La cotisation au club est obligatoire. Elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club.

Forfaits :

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Les possibilités de récupération restent exceptionnelles et sont limitées : cf CGV.

Carte de 10 séances :

Les cartes de 10 séances en complément d'un forfait ou non, ne peuvent être utilisées que pour des heures isolées.

Assurances individuelles :

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire.

Elle donne la possibilité :

- de participer à une dynamique sportive
- de passer les examens fédéraux
- d'être assuré dans tous les centres affiliés de France (couverture de base).

Le cavalier a la possibilité de souscrire des garanties complémentaires (lois du 16/07/84 et du 13/07/92). Lors de son inscription, le cavalier doit fournir un certificat médical portant la mention « apte à la pratique de l'équitation en compétition ».

Tenue du cavalier :

La tenue du cavalier doit être correcte.

Le port de la bombe 3 points et de bottes d'équitation ou boots avec mini-chaps est obligatoire. Chaque cavalier doit posséder son matériel de pansage, ainsi que des guêtres pour l'obstacle.

Cours :

Le cavalier doit prévoir minimum 30 minutes avant et 15 minutes après le cours, pour préparer et assurer les soins de sa monture.

Annulation :

En complément du prix des forfaits annuels, vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation. Pour bénéficier de cette annulation, la Licence Fédérale est obligatoire. Un exemplaire de ce document vous est remis à l'inscription. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelques raisons que ce soient n'est possible. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.

Matériel et installations :

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et des installations, et de laisser le harnachement mis à leur disposition propre et en l'état.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est réputé être connu. Celui-ci est à disposition à l'accueil sur simple demande.

Principales consignes de sécurité :

- Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du club
- Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo, etc.) n'encombre les allées empruntées par les chevaux
- Les chiens doivent être tenus en laisse
- Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures.
- Un local consigne est aménagé dans les vestiaires pour la durée de la reprise uniquement
- Dans le parking, veiller à laisser le passage libre pour d'éventuels secours. Ne pas se garer dans le passage au bout du manège.

Se référer au règlement intérieur en vigueur.

Panneaux d'affichage :

Ils se trouvent dans la salle du club et sur le parking. Ils donnent des informations générales sur le club, sur les examens, les animations, les concours...

Penser à les consulter régulièrement